
Recueil des actes administratifs

à caractère réglementaire

4ème trimestre 2013 (Octobre-Novembre- Décembre)

Arrêtés

Septembre 2013 (reliquats)

- **182** Du 11 au 18 octobre 2013 le pétitionnaire est autorisé à faire stationner sur le trottoir, une benne devant le n°93 avenue des Glières.
- **188** Autorisation d'occupation du domaine public donnée au service jeunesse, à l'occasion de ses « portes ouvertes », le 27 septembre 2013, de 12h à 23h, avenue M. Dauvergne.
- **189** Le projet de la déclaration préalable n° DP 077 285 13 0025 (division d'un terrain à bâtir) est accepté.
- **190** Le projet de la déclaration préalable n° PC 077 285 13 0004 (assainissement d'un bâtiment) est accepté.
- **191** Le projet de la déclaration préalable n° DP 077 285 13 0026 (modification de façade et édification d'un mur de clôture) est accepté.
- **192** Réglementation et emplacement du stationnement des détenteurs de la carte prévue à l'article L. 241-3-2 du code de l'Action Sociale et des Familles.
- **193** Du 30 septembre 2013 au 30 avril 2014 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sur les espaces verts situés le long de la rue de la Noue.
- **194** Du 14 octobre au 4 novembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur le domaine public au droit du n° 377 rue de l'Eglise.
- **195** Le permis de construire n° PC 077 285 10 0006/M01 est accordé.
- **196** Le projet de la déclaration préalable n° DP 077 285 13 0028 (réfection à l'identique d'un mur de clôture) est accepté.
- **197** Monsieur DJADEL Mouloud, inscrit au registre du commerce n°524 670 932 00010, est autorisé à organiser des brocantes – vides greniers les 28 et 29 septembre ainsi que le 5 octobre 2013, de 8h00 à 18h00, sur le parking du M.A.S., 800 avenue de l'Europe.
- **198** Du 30 septembre au 8 novembre 2013 inclus, la circulation sur la voie reliant l'avenue de la Résistance à l'allée de la Gare et passant devant le poste de la Police Nationale sera interdit.

Octobre 2013

- **200** Circulation alternée par demi-chaussée, avenue J. Monet, du 14 au 31 octobre 2013 inclus
- **202** Le permis de construire PC 077 285 11 0006 accordé le 18 mai 2011 est ANNULÉ.
- **203** Les pétitionnaires sont autorisés à intervenir sur le domaine public sur la rue de la Noue du 07 au 11 octobre 2013 inclus.
- **204** Le permis de construire n° PC 077 285 13 0012 est accordé.
- **205** Les terrains cadastrés BI n° 38, 44, 47, seront dans un délai de 6 mois, à compter de la publication du présent arrêté, présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.
- **206** Les terrains cadastrés BV n° 276, 277, 279,280 et 294 seront dans un délai de 6 mois, à compter de la publication du présent arrêté, présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

- **207** Le terrain cadastré BM n° 824, seront dans un délai de 6 mois, à compter de la publication du présent arrêté, présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.
- **208** Vacances de biens immobiliers.
- **210** Du 07 au 31 octobre 2013 inclus, en fonction de l'avancement des travaux, la circulation sera interdite sur la rue du cimetière.
- **211** LE MEE SPORT CANIN est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1 ère catégorie, lors d'un concours de ring, les 9 et 10 novembre 2013 de 7H00 à 20H00.
- **212** LE MEE SPORT G.R.S. est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1 ère catégorie, lors de la compétition interdépartementale de G.R.S, les 16 et 17 novembre 2013 de 8H00 à 20H00.
- **213** Monsieur DJADEL Mouloud, inscrit au registre du commerce n°524 670 932 00010, est autorisé à organiser des brocantes – vides greniers les 12 et 13 octobre 2013, de 8h00 à 18h00, sur le parking du M.A.S., 800 avenue de l'Europe.
- **214** Du 10 octobre au 20 décembre 2013 inclus, le stationnement sera interdit rue de la Noue.
- **216** Du 14 au 28 octobre 2013 inclus, en fonction de l'avancement des travaux, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur la chaussée ruelle Liévin.
- **217** Le 12 octobre 2013 le pétitionnaire est autorisé à faire stationner sur le trottoir, une benne devant le n° 165 place de la seconde Division Blindée.
- **218** Du 16 au 30 octobre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur l'avenue M. Dauvergne.
- **219** Du 16 au 25 octobre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, avenue de Corbeil.
- **220** le permis de construire est prorogé pour le projet N° 077285 11 0015, pour une durée de 1 an.
- **221** Du 16 au 25 octobre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, avenue de l' Europe.
- **222** Le 18 octobre 2013, de 14h00 à 22h00, le pétitionnaire est autorisé à utiliser le domaine public, allée de la Gare.
- **223** Du 20 novembre à 19h00 au 20 décembre 18h00, le stationnement sera interdit sur le parking situé le long de l'avenue J. Monet.
- **224** Du 17 octobre au 4 novembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur le domaine public au droit du n° 377 rue de l'Eglise.
- **225** Du 21 au 25 octobre 2013 inclus de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite avenue M. Dauvergne.
- **226** Monsieur DJADEL Mouloud, inscrit au registre du commerce n°524 670 932 00010, est autorisé à organiser des brocantes – vides greniers les 1, 2, 3 et 11 novembre, de 8h00 à 18h00, sur le parking du M.A.S., 800 avenue de l'Europe.
- **227** Du 22 octobre au 15 novembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir rue des Lacs.
- **228** LE MEE SPORT ESCRIME est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1 ère catégorie, lors du circuit national vétéran et du championnat, les 30 novembre, et 1er décembre 2013 de 8H00 à 21H00.
- **229** Du 28 octobre 2013 au 28 mars 2014 inclus, la circulation sera interdite sur l'avenue de la Résistance, dans le sens rue de Lacs vers l'avenue des Régals.
- **232** Une zone à stationnement de durée limitée de 2 heures, dite « zone bleue », sera instituée, avenue de la Libération devant la Poste sise au n° 520, sur les 11 places de parking.
- **233** Une zone à stationnement de durée limitée de 2 heures, dite « zone bleue », sera instituée sur le parking situé entre la Chapelle Sainte-Croix et la rue de Strasbourg.
- **234** Monsieur Michel Bonhomme, conseiller municipal, est délégué auprès de M. Thirion pour les questions relatives à la commission de sécurité des bâtiments, au plan de sauvegarde et à la prévention routière.

- **235** L'arrêté n° 208 du 7 octobre 2013 est reporté.
- **236** Le terrain cadastré BX n° 24, seront dans un délai de 6 mois, à compter de la publication du présent arrêté, présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.
- **237** Le terrain cadastré BX n° 57, seront dans un délai de 6 mois, à compter de la publication du présent arrêté, présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.
- **239** Le stationnement sera interdit sur les deux parkings, allée des abeilles, du 12 novembre au 13 décembre 2013 inclus.
- **240** Une zone à stationnement de durée limitée d'1 heure, dite « zone bleue », sera instituée, avenue de la Libération devant la Poste sise au n° 520, sur les 11 places de parking.
- **241** Une zone à stationnement de durée limitée d'1 heure, dite « zone bleue », sera instituée sur le parking situé entre la Chapelle Sainte-Croix et la rue de Strasbourg.
- **242** Du 4 novembre 2013 au 03 janvier 2014 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking situé le long de l'avenue J. Monet.

Novembre 2013

- **244** LE MEE SPORT TIR à L'ARC est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1 ère et 2ème catégorie, lors du « Concours qualificatif pour le championnat de France de tir à l'arc » les 14 et 15 décembre, 2013 de 7H00 à 20H30.
- **245** Délégation à M. C. Quillay, maire adjoint, pour présider la réunion de la commission d'appel d'offres qui se tiendra le 28 novembre 2013.
- **246** Du 7 au 29 novembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur le domaine public, route de Boissise.
- **249** Organisation d'une bourse aux vêtements et jouets le 23 novembre 2013 de 9h à 18h au groupe scolaire Racine.
- **250** Du 08 novembre 2013 au 28 mars 2014 inclus, la circulation sera interdite sur l'avenue de la Résistance, dans le sens rue de Lacs vers l'avenue des Régals.
- **251** Monsieur DJADEL Mouloud, inscrit au registre du commerce n°524 670 932 00010, est autorisé à organiser des brocantes – vides greniers les 16, 17 et 24 novembre 2013, de 8h00 à 18h00, sur le parking du Mas, 800 avenue de l'Europe.
- **252** Du 7 octobre au 20 décembre 2013 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la circulation sur la rue du Cimetière sera interdite sur le tronçon entre la rue de la Plaine et l'avenue J. Monet.
- **253** Du 11 au 12 décembre 2013 inclus, de 8 à 18 heures le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur le domaine public rue du Bois Guyot
- **254** Du 18 novembre au 31 décembre 2013, le stationnement sera interdit sur les deux premières places de parking rue du cimetière.
- **255** Du 19 novembre au 31 décembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur demi-chaussée rue des Lacs.
- **256** Du 19 au 20 novembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur l'allée de la Gare, place Nobel.
- **257** du 14 octobre au 31 décembre inclus la circulation se fera de façon alternée au moyen de feux tricolores sur l'avenue Jean Monet.
- **258** Du 27 novembre 2013 au 28 février 2014 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, allée de la gare.
- **259** du 2 au 23 décembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public avenue de marchais Marais.
- **260** Du 2 au 23 décembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public avenue de la Libération.

- **261** Du 10 au 31 décembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public devant le n° 145 route de Boissise.
- **262** Du 16 au 27 décembre 2013 inclus, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur le domaine public au droit du n° 377 rue de l'Eglise.
- **263** Le magasin d'alimentation générale et de boucherie sis Centre Commercial « Croix Blanche » au Mée sur Seine est autorisé à ouvrir au public.
- **264** le permis de construire est accordé pour la modification, construction d'un garage, création d'un logement et division d'un terrain sis 111 rue de la Lyve au Mée sur Seine.
- **ARR03122013** Course de VTT et cyclo-cross organisée par Le Mée-Sport Cyclisme le 12 janvier 2014 à 17h00, sur le parc Chapu.
- **265** Le permis de construire n° **PC 077 285 12 0008/M01**, est ACCORDÉ (modification extérieure d'un bâtiment situé place Fraguier au Mée-sur-Seine.)
- **267** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 13 0035** est REFUSE.
- **268** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 13 0036** est REFUSE.
- **269** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 13 0038** est REFUSE.
- **270** Du 12 décembre 2013 au 31 décembre 2014, LES SITELLES est autorisé à installer un espace de vente de programme immobilier face au N°16 quai des Tilleuls, sur les espaces verts.
- **271** Le 17 décembre 2013, de 05h00 à 10h00, MEDIKIOSK est autorisé à intervenir sur le domaine public allée de la gare et sur la gare routière.
- **272** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0018** est ACCORDE.
- **273** Les parcelles cadastrées BI n°46 p, 65 p et 69 p sont désaffectées à compter du 18 décembre 2013.
- **274** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 13 0037** est ACCEPTE (Résidentialisation de 493 logements au Circé.)
- **275** Du 07 janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus, SME Construction est autorisé à occuper le domaine public en clôturant La Place Nobel.
- **276** Du 04 novembre 2013 au 28 février inclus, le stationnement sera interdit sur le parking situé le long de l'avenue J. Monet.
- **277** A compter du 1^{er} janvier 2014, une zone à stationnement de durée limitée, dite « **zone bleue** », sera instituée sur le parking situé devant le groupe scolaire Giono.
- **278** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0021** est ACCORDE.
- **279** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0022** est ACCORDE. (construction de 2 bâtiments collectifs et de 6 maisons.)
- **280** Du 14 janvier au 07 février 2014 inclus, TPSM-Pôle branchement est autorisé à intervenir sur le domaine public rue Robert Schuman.
- **281** Du 06 janvier au 03 février 2014 inclus, SOBECA est autorisé à intervenir sur le domaine public avenue de la Libération.
- **282** Les servitudes de passage publiques de la ZAC des Courtilleiraies sont levées.